

0300052U
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT ANDRE CHAMSON
1 AVENUE JEAN JAURES
30123 LE VIGAN CEDEX
Tel : 0467810177

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : date de prélèvement

Numéro de séance : 10

Numéro d'enregistrement : 40


Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 25/06/2019

Nombre de présents à la séance initiale : 11

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/06/2019

Réuni le : 08/07/2019

Sous la présidence de : Brigitte Louge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

proposera à la rentrée 2019 le prélèvement automatique pour les créances de cantine. Les prélèvements s'effectueront tous les dix du mois de octobre à juin. La régularisation s'effectuera les mois de décembre, mars et juin.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0